

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC55

présenté par

M. Berta, Mme Bannier, Mme Essayan, M. Garcia, Mme Mette et Mme Maud Petit

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et des étudiants »,

les mots :

« , des étudiants et des enseignants en charge de l'orientation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à inscrire la mission d'information sur les métiers et les formations, confiée aux Régions, dans une approche globale et cohérente des acteurs du territoire.

Une collaboration étroite avec les acteurs économiques favorisera la pertinence et la mise à jour régulière des informations délivrées sur les métiers et les débouchés des formations, concourant ainsi à une orientation dynamique et en phase avec les évolutions des métiers.

L'inclusion des enseignants en charge de l'orientation parmi les bénéficiaires des actions d'information des Régions a, quant à elle, pour objectif de garantir la concordance des messages délivrés aux élèves et de doter les enseignants concernés d'outils supplémentaires pour mener à bien leur mission.